

NOUVEAUX MONTANTS DES PRESTATIONS



Programme d'aide sociale
Programme objectif emploi

**À COMPTER
DU 1^{er} JANVIER 2021**

L'INDEXATION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE ET DES PRESTATIONS DU PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

À compter du 1^{er} janvier 2021, les prestations de base seront indexées. Elles augmenteront de 1,26 %.

En plus de cette indexation, l'ajustement à la prestation de base sera augmenté de **10 \$ par mois** en 2021.

LA PRESTATION

L'aide financière comprend une prestation de base à laquelle différentes sommes peuvent s'ajouter.

Pour les personnes prestataires de l'aide sociale :

- une allocation pour contraintes temporaires;
- des ajustements pour enfants à charge;
- des ajustements pour adultes;
- des prestations spéciales;
- un ajustement pour personne seule.

Pour les personnes participant au Programme objectif emploi :

- un montant supplémentaire applicable aux revenus de travail;
- des prestations spéciales;
- des ajustements pour enfants à charge.

LE REVENU DE TRAVAIL

Une portion des revenus de travail est exclue du calcul de la prestation (voir la colonne « Revenu de travail exclu du calcul » dans les tableaux relatifs aux programmes).

L'exclusion s'applique aussi aux revenus suivants :

- les prestations de maternité ou de paternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption;
- les prestations de soignant de l'assurance-emploi.

AVOIRS LIQUIDES

Une personne prestataire de l'aide sociale peut posséder des avoirs liquides, selon sa situation, sans que sa prestation soit modifiée.

EXEMPTIONS DE BASE

Programme d'aide sociale

Adulte seul : 1 500 \$

Famille où il n'y a qu'un adulte : 1 500 \$

Famille : 2 500 \$

Les avoirs liquides comprennent tout ce qu'un adulte seul ou une famille possède en espèces ou sous une forme équivalente. Ils comprennent aussi les actifs qui peuvent être transformés en espèces à court terme.

NOTE :

Les avoirs liquides d'une personne participant au Programme objectif emploi ne sont pas pris en compte.

PROGRAMME D'AIDE SOCIALE (MONTANTS MENSUELS)	PRESTATION DE BASE	ALLOCATION POUR CONTRAINTES TEMPORAIRES	AJUSTEMENT À LA PRESTATION DE BASE	PRESTATION TOTALE	REVENU DE TRAVAIL EXCLU DU CALCUL
Un adulte					
Sans contraintes	663 \$	0 \$	45 \$	708 \$	200 \$
Avec contraintes temporaires	663 \$	140 \$	45 \$	848 \$	200 \$
Un conjoint d'étudiant					
Sans contraintes	183 \$	0 \$	45 \$	228 \$	200 \$
Avec contraintes temporaires	183 \$	140 \$	45 \$	368 \$	200 \$
Un adulte seul hébergé dans un établissement ou tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale ou séjournant dans un centre offrant des services en toxicomanie ou encore une personne mineure hébergée dans un établissement avec son enfant à charge	Le montant mensuel accordé à titre d'allocation de dépenses personnelles à une personne hébergée est déterminé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Pour connaître ce montant, veuillez consulter son site, à www.ramq.gouv.qc.ca .				200 \$
Deux adultes					
Sans contraintes	1 027 \$	0 \$	45 \$	1 072 \$	300 \$
Avec contraintes temporaires	1 027 \$	242 \$	45 \$	1 314 \$	300 \$
Deux adultes dans des situations différentes					
Un adulte sans contraintes et un adulte avec contraintes temporaires	1 027 \$	140 \$	45 \$	1 212 \$	300 \$

PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

Le **Programme d'aide sociale** offre une aide financière aux personnes sans contraintes à l'emploi et à celles qui ont des contraintes temporaires. Il fournit également une aide aux familles qui comptent des adultes n'ayant aucune contrainte et à celles qui comptent au moins un adulte ayant des contraintes temporaires.

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI (MONTANTS MENSUELS)	PRESTATION DE BASE	ALLOCATION POUR CONTRAINTES TEMPORAIRES	AJUSTEMENT À LA PRESTATION DE BASE	PRESTATION TOTALE	REVENU DE TRAVAIL EXCLU DU CALCUL ¹
Un adulte participant	663 \$	0 \$	45 \$	708 \$	200 \$
Deux adultes participants	1 027 \$	0 \$	45 \$	1 072 \$	300 \$
Un adulte participant et un adulte non participant sans contraintes	1 027 \$	0 \$	45 \$	1 072 \$	300 \$
Un adulte participant et un adulte non participant avec contraintes temporaires	1 027 \$	140 \$	45 \$	1 212 \$	300 \$
Un adulte participant conjoint d'un étudiant	663 \$	0 \$	45 \$	708 \$	200 \$
Un adulte participant tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale	663 \$	0 \$	45 \$	708 \$	200 \$

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

Le **Programme objectif emploi** offre une aide financière et un accompagnement personnalisé à des personnes afin qu'elles puissent intégrer le marché du travail et acquérir une autonomie financière.

Si vous êtes admissible pour une première fois au Programme d'aide sociale et que vous remplissez toutes les conditions requises liées au Programme objectif emploi, vous devez y participer.

1. Selon certaines conditions, un montant supplémentaire peut être ajouté à la prestation que touche la personne qui participe au Programme objectif emploi et qui reçoit des revenus de travail.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR TROUVER UN EMPLOI?

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vous offre des mesures et des services pour vous préparer à occuper un emploi ou pour vous aider à chercher activement un emploi.

CHANGEMENT À VOTRE SITUATION

Il est important de remplir le formulaire de déclaration de changement et de le transmettre au Ministère si, par exemple, vous commencez à gagner des revenus, vous avez un nouveau conjoint ou vous déménagez. Ces changements peuvent avoir des conséquences sur le montant de l'aide financière qui vous est accordée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site **Québec.ca**.

Téléphonez au 1 877 644-4545 (sans frais).

MISE EN GARDE

Le présent document d'information générale n'a aucune valeur juridique.

INDAS F-479-1 (2020-11)

Travail, Emploi
et Solidarité sociale

Québec



100%

